

JG/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 15 SEPTEMBRE 1961

N° 291 /PR/CAB/MAID.

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:
Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

26

- VU la Loi N°60/36 du Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU La Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
JORD. I
MAID. 4
MEPT. I
SGCS. 8
PCM. 8
INFO. RADIO. 2
TRESOR. I
DP. 2
CP. I
SP. 6
FB. I
FP. I
CD. 2
S. NORD-OUEST. I
S/P NATITNGOU. Io
INTERESSE. I

DECRET

ARTICLE 1er.- Mr. ROSIER Sully Albert, Attaché de la France d'Outre-Mer de retour de congé, est nommé Sous-Préfet de Natitingou.

ARTICLE 2.- Mr. ROSIER Sully Albert, Sous-Préfet de Natitingou, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Préfet par intérim du Nord-Ouest en remplacement de Mr. NICOLAS Francis, Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer, titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, absent
LE VICE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

M. AROUNA.

S.M. APITHY